Culture : Quels documents autour de la restitution de biens culturels et d'œuvres d'art ?

Bibliothèque publique d'information – notre réponse du 21/11/2016, *mise à jour* ***le 12/07/2022.***



En laissant de côté toute la problématique de la restitution des œuvres volées pendant la Seconde Guerre mondiale, intéressons-nous aux demandes de restitutions de biens culturels et d'œuvres d'art pendant les périodes coloniales. Les notions de « propriété » universelle et d'appartenance patrimoniale sont mises en opposition, que soit juridiquement ou bien moralement. Le discours d'Emmanuel Macron en 2017 à Ouagadougou (Burkina Faso) a ouvert le débat sur la question des restitutions.

Tour d'horizon des documents sur la restitution de biens culturels et d'œuvres d'art.

Rappel

La restitution des biens culturels de Corinne Hershkovitch dans *Ethnologies*, 30/08/2018.
Extrait :
« *La nécessité d'une protection particulière des biens culturels s'est concrétisée au travers de l'élaboration de divers textes juridiques à portées internationales, européennes et nationales, rédigés le plus souvent à l'issue*

d'un conflit armé. Depuis l'Antiquité, la saisie d'œuvres d'art est le premier facteur de circulation des biens culturels. Soixante-dix ans avant Jésus-Christ, Cicéron plaidait déjà en faveur d'une protection du patrimoine et de la restitution des oeuvres d'art spoliées à la province de Sicile par Verrès, gouverneur romain accusé d'abus de pouvoir, de détournement de fonds et de vols d'œuvres d'art. »

Qu'est-ce-que le retour ou la restitution des biens culturels de l'UNESCO sur *UNESDOC*, 1983.
Extrait :
« *… Les peuples victimes de ce pillage parfois séculaire n'ont pas seulement été dépouillés de chefs-d'œuvre irremplaçables : ils ont été dépossédés d'une mémoire qui les aurait sans doute aidés à mieux se connaître eux mêmes, certainement à se faire mieux comprendre des autres…*
…Ces biens culturels qui sont partie de leur être, les hommes et les femmes de ces pays ont droit à les recouvrer… »

La convention d'unidroit sur les biens culturels volés ou illicitement exportés sur le site UNIDROIT.
Extrait :
« *REUNIS à Rome à l'invitation du Gouvernement de la République italienne du 7 au 24 juin 1995 pour une Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Convention d'Unidroit sur le retour international des biens culturels volés ou illicitement exportés,* »

Biens culturels volés ou illicitement exportés : commentaire relatif à la convention d'Unidroit
Lyndel V. Prott, Éd. UNESCO, 2000.
Extrait :
« *L'expression « illicitement exportés » est définie à l'alinéa b) comme signifiant « déplacés du territoire d'un État contractant en violation de son droit réglementant l'exportation de biens culturels en vue de protéger son patrimoine culturel ».* »

Les arguments pour une non-restitution

Une impossible restitution des antiquités volées de Ambre Racaud sur *Eyes-on-Europe*, 06/07/2022.
Extrait :
« *Aujourd'hui, le British Museum possède légalement les documents de l'époque qui lui accordent la propriété des marbres, mais ces papiers ont été signé avec un pays occupant et non la Grèce, d'où la demande de rapatriement des œuvres. On voit donc que la question de la restitution des marbres du Parthénon est complexe. Le British Museum ne souhaite pas les rendre car considère qu'ils ont été acquis légalement après négociation avec le pouvoir ottoman en place et achat auprès du Lord Elgin. Pour la Grèce, cette acquisition est illégale.* »

La restitution du patrimoine culturel africain. L'Afrique au musée, les musées en Afrique : solutions et impasses
Mémoire de Jolenda Van Nijen, Conseil International des Musées, mai 2020.
Extrait :
« *Divers États africains revendiquent le retour des grandes collections d'œuvres africaines sur leur sol. Ils essuient une fin de non-recevoir du fait de leur statut face à l'inaliénabilité. Le 7 juin 1978, Amadou Mahtar M'bow, directeur-général sénégalais de l'Unesco, prononce un discours mémorable intitulé "Pour le retour, à ceux qui l'ont créé, d'un patrimoine culturel irremplaçable" et se constitue en porte-parole de la restitution*. »

Faut-il rendre des oeuvres d'art à l'Afrique ?
Emmanuel Pierrat, Éd. Gallimard, 2019.
Résumé :

« E. Pierrat examine, dans toute sa complexité, la question de la restitution du patrimoine africain, relancée par le discours du président E. Macron au Burkina Faso en 2017 et par le rapport Sarr-Savoy. » ©Electre 2019

Quelles solutions ?

Restitution du patrimoine africain : comment rapatrier les œuvres d'art pillées grâce au numérique sur *BBC News*, 11/05/2022.
Extrait :
« Et si les Africains parvenaient à accéder aux musées du monde occidental, à rassembler toutes les œuvres d'art pillées sur leur territoire pendant l'ère coloniale et à les ramener chez eux ? C'est ce que tente de faire un jeune Nigérian. Mais plutôt que de s'introduire physiquement dans les musées et d'emporter les œuvres d'art, il veut les rapatrier numériquement. »

La restitution des œuvres d'art : solutions et impasses
Corinne Hershkovitch et Didier Rykner, Éd. Hazan, 2011.
Résumé :
« De nombreux musées abritent dans leurs collections des œuvres d'art ou des objets de toute nature, souvent réclamés par des pays : la Grèce demande la restitution des frises du Parthénon au British Museum, les collections du musée du quai Branly recèlent des biens culturels maori, etc. , ou des personnes : les héritiers des familles juives spoliées lors de la Seconde Guerre mondiale, etc. »

Pas tout à fait impossible

La France, fer-de-lance de la restitution d'objets d'art africains de Bahar Makooi sur *France 24*, 09/11/2021.
Extrait :
« *Ils sont de plus en plus nombreux à franchir le pas. Les processus de restitutions d'objets d'art pillés pendant la période coloniale se sont multipliés depuis le discours prononcé par Emmanuel Macron à Ouagadougou, au Burkina Faso, en 2017. Le président français s'était alors engagé à « restituer le patrimoine africain en Afrique ». Cette promesse prend forme, mardi 9 novembre, avec la signature de l'acte de transfert de propriété de 26 œuvres d'art béninoises à la République du Bénin.* »

Éthiopie : des œuvres d'art pillées par les Britanniques rentrent au pays
Vidéo sur *TV5 Monde* de Marika Jullien, 21/11/2021.
Présentation :
« *L'Éthiopie à récupéré 13 objets pillés par des soldats anglais il y a plus de 150 ans, au cours de la célèbre bataille de Maqdela. L'épilogue d'une longue histoire qui a valeur de symbole.* »

Restitution de biens culturels à la République du Bénin et à la République du Sénégal du ministère de la Culture, 28/04/2021.
Extrait :
« *Dans un contexte de montée en puissance des demandes internationales de restitutions de biens culturels, portant principalement sur les biens conservés dans les collections muséales publiques, et de volonté de réappropriation par certains peuples d'un patrimoine qui a pu leur être confisqué, notamment dans un contexte colonial, la France, consciente des enjeux mémoriels et symboliques de ces questions, a choisi de se positionner dans ce débat en souhaitant rendre possible des restitutions d'œuvres emblématiques du patrimoine de l'Afrique*

[…] »

Pour en savoir plus…

Vous pouvez également consulter **Capadoce** sur la restitution de biens culturels et d'œuvres d'art.. C'est le catalogue partagé de la documentation en administration centrale du ministère de la Culture.

Sur la même thématique

> *je cherche des livres et documents sur la spoliation des juifs pendant la seconde guerre mondiale dans le domaine des œuvres d'art et des bibliothèques et livres.*

Eurêkoi – Bibliothèque publique d'information
